

Clamart Citoyenne**Groupe d'opposition**

35, rue Victor Hugo 92140 CLAMART

Courrier : elus@clamart-citoyenne.fr

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

Clamart, le 9 novembre 2021

Objet : Signalement suite à la tribune du Maire et de la majorité municipale dans le bulletin municipal de la commune de Clamart (Clamart Infos) appelant à adhérer au parti « Les Républicains »

Monsieur le Préfet,

Les Clamartois ont pu lire dans le bulletin municipal « Clamart Infos » du mois de novembre 2021, un appel de la majorité municipale à adhérer au parti LR et à voter pour une candidate à une élection primaire (voir PJ).

Or, il ressort des dispositions du Code électoral et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, telles que reprises dans le guide du candidat et du mandataire de la Commission Nationale des Comptes de Campagnes et des Financements Politiques (CNCCFP-4.2.11.5), que :

« En période électorale le contenu de la tribune libre d'un journal d'une collectivité ne doit avoir qu'un caractère strictement informatif et ne retranscrire que les positions prises par les groupes politiques sur les décisions institutionnelles adoptées par leur collectivité.

En effet, si tel n'était pas le cas, ces articles pourraient être considérés, sous réserve de l'appréciation souveraine des juges, comme des documents de propagande électorale. Ils constitueraient ainsi des avantages en nature assimilables à des dons consentis par une personne morale, prohibés par la loi de 1995. »

La période électorale ayant officiellement commencé depuis le 1er octobre, la tribune de la majorité municipale parue le 1^{er} novembre aurait dû se conformer aux restrictions prévues par la loi et se limiter à traiter de sujets d'intérêt local, et ne pas appeler à adhérer à un parti politique et à voter pour une candidate, de même pour les prochaines tribunes à paraître pendant la période des élections présidentielle et législative.

Aussi, nous vous prions de prendre connaissance de ce signalement et vous demandons de nous informer des suites que vous vous voudrez bien lui donner pour faire cesser cette pratique, non conforme à la réglementation en vigueur, du Maire de Clamart et de sa majorité municipale.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée,

Les élu-e-s du groupe Clamart Citoyenne au conseil municipal et les co-président-e-s de l'association Clamart Citoyenne :

Didier DINCHER, Agnès HARTEMANN, Pierre CARRIVE, Nathalie MANGÉARD-BLOCH, Philippe SAUNIER, Christine GENTY, David HUYNH, Philippe BERTHELIER et Valérie GUENET.

Pièce jointe :

Tribune de la majorité dans Clamart Infos novembre 2021

Désignation du candidat de la droite et du centre : choisissons la politique du Faire !

Le 4 décembre prochain, le candidat de la droite à l'élection présidentielle sera désigné à l'issue du Congrès des Républicains.

Valérie Pécresse s'est déclarée candidate à cette primaire interne, car elle s'est toujours engagée à jouer collectif. Avec notre Maire, Jean-Didier Berger, 1er Vice-Président de la Région Ile-de-France, nous soutenons sa candidature et le projet qu'elle porte pour remettre de l'ordre dans notre pays et retrouver la fierté française.

Depuis 6 ans, Valérie Pécresse conduit la Région Ile-de-France avec efficacité. C'est une politique de proximité, au plus près des besoins de chacun qu'elle a choisi de mener pour les Franciliens et qu'elle propose désormais à tous les Français. Une politique des résultats, de la preuve, telle que nos concitoyens la souhaitent pour rétablir la confiance entre eux et leurs dirigeants.

C'est cette politique du « faire » et de rassemblement que nous souhaitons soutenir à l'occasion de ce congrès des Républicains.

Mais cette élection interne sera probablement serrée et chaque voix va compter.

Le vote se fera en ligne, en deux tours, sur le site Les Républicains. Le 1er tour aura lieu du mercredi 1er décembre à 8h au jeudi 2 décembre à 14h, le second du vendredi 3 décembre à 8h au samedi 4 décembre à 14h. Le vainqueur sera proclamé le 4 décembre.

Pour pouvoir voter Valérie Pécresse, il faut adhérer. Les adhésions ou ré-adhésions au parti LR sont acceptées jusqu'au 9 novembre par courrier et jusqu'au 16 novembre par Internet. Il s'agit d'une étape importante pour notre famille politique et plus largement pour notre pays. C'est une occasion historique de gagner et de rassembler autour de valeurs – autorité, sécurité, mérite, responsabilité- soutenues par un grand nombre de Français.

Ces derniers ne s'y sont pas trompés en votant pour la droite et le centre lors de toutes les dernières élections territoriales : municipales, sénatoriales, régionales et départementales. Et pour cause, avec Emmanuel Macron, tel un disciple de Machiavel, la maxime est : « Gouverner, c'est faire croire ». Pour nous, avec Valérie Pécresse, « Gouverner, c'est faire ».

Faisons remporter avec force cette ligne de conduite, pour la France, pour tous les Français ! Choisissons la politique du Faire !

Vous trouverez tous les renseignements sur l'organisation de la désignation du candidat de la droite, via le lien <https://republicains.fr/congres-pour-la-france/>